

Le 13 novembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le lundi 13 novembre 2017 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame la conseillère Marie-Ève Blache-Gagné et Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2017-11-185

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2017-11-186

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE l'adopter tel que rédigé.

2017-11-187

CHANGEMENT AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil effectue la séance ordinaire du mois de décembre en date du lundi 11 décembre au lieu du lundi 4 décembre.

2017-11-188

ADOPTION D'UN CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2018 QUI FIXE LE JOUR ET L'HEURE DES SÉANCES ORDINAIRES

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2018**, qui se tiendront le **mardi** et qui débiteront à **20 h** :

- 9 janvier
- 13 février
- 13 mars
- 10 avril
- 8 mai
- 12 juin
- 10 juillet
- 14 août
- 11 septembre
- 9 octobre
- 13 novembre
- 11 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

2017-11-189

RAPPORT DU MAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte le rapport du maire tel que déposé. Le texte du rapport du maire sera distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité par le biais du journal l'Écho de la Pinière, comme l'exige l'article 955 du Code municipal.

2017-11-190

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 13 NOVEMBRE 2017 AU 8 MAI 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Ève Blache-Gagné
Et résolu à l'unanimité des conseillers;

DE nommer **Monsieur Vital Morin** à titre de maire suppléant, à compter du 13 novembre 2017 et jusqu'au 8 mai 2018 et que le maire suppléant de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska soit désigné par l'adoption de la présente, substitut de Madame le maire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska à la MRC de Kamouraska.

Dans le cas d'une incapacité d'agir du maire ou de vacances dans la charge du maire, **Monsieur Vital Morin**, maire suppléant en fonction et membre du conseil, est autorisé à signer tous les chèques et les ordres de paiement de la municipalité avec la directrice générale ou la directrice générale adjointe.

2017-11-191

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-07 ÉTABLISSANT LE TARIF ET LES TAXES DU BUDGET 2018 AINSI QUE LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020

Monsieur le conseiller Claude Lévesque donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2017-07 établissant le tarif et les taxes du budget 2018 ainsi que le programme triennal des immobilisations. Ce règlement présentera les revenus et les charges prévus en 2018 ainsi que les taux des différentes taxes et compensations municipales, ainsi que le programme des immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020.

2017-11-192

PROGRAMME DE REVITALISATION - SECOND VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LORRY MORIN ET MATHIEU OUELLET

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au 1^{er} versement en regard du programme de revitalisation pour madame Lorry Morin et monsieur Mathieu Ouellet pour un montant de six cent quatre-vingt-six dollars et vingt-cinq sous (686,25 \$).

2017-11-193

COMPENSATION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION / ROUTE ENNIS

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la route locale à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

| NOM DU CHEMIN | LONGUEUR À COMPENSER (KM) | RESSOURCE TRANSPORTÉE | NOMBRE DE CAMIONS / AN |
|----------------------|----------------------------------|---|-------------------------------|
| Route Ennis | 3,71 km | Copeaux de bois, bois de sciage et bois traité. | 1000/an |

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné et ce, sur une longueur totale de 3,71 km.

2017-11-194

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De constater le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016 relatif à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

2017-11-195

PAARRM - RÉSOLUTION D'ATTESTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués furent l'asphaltage d'une section brisée de la route de l'Église Sud ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués font partie des travaux admissibles selon les modalités du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux d'asphaltage de la rue de l'Église Sud pour un montant subventionné de dix mille dollars (10 000 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2017-11-196

FRAIS DE NOTAIRE POUR LA CESSION D'UNE ZONE DU LOT 5 169 935

ATTENDU que le conseil souhaite faire asphalté le 5^e Rang Est et la route du Pont-de-broche à l'été 2018 ainsi qu'en modifier le tracé à l'intersection du 6^e Rang ;

ATTENDU que le tracé modifié implique la cession d'une zone du lot 5 169 935;

II EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à accepter la soumission de maître Dorisse Saint-Pierre pour les frais d'honoraires notariés concernant la cession d'une zone à acquérir dans le lot 5 169 935 situé sur la route du Pont-de-broche, au montant de six cent vingt dollars (620 \$) plus taxes.

QUE le conseil municipal autorise, si les conditions l'exigent (emprise de la route dépassant 30 mètres), deux dépenses pour mener à bien une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), soit quatre cent soixante-quinze dollars (475 \$) de frais de notaire auprès de maître Dorisse Sain-Pierre et deux cent quatre-vingt-onze dollars (291 \$) payables directement à la CPTAQ.

2017-11- 197

OCTROI DU CONTRAT DE SURVEILLANCE ET D'INSPECTION DU SYSTÈME D'ALARME POUR LE 531 RUE DE L'ÉGLISE SUD

II EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte la soumission des Alarmes Clément Pelletier pour la surveillance de son système d'alarme (lien avec la centrale

de surveillance) au coût annuel de cent quatre-vingt dollars (180 \$) excluant les taxes.

QUE le conseil municipal accepte la soumission des Alarmes Clément Pelletier pour l'inspection annuelle du système incendie du 531 rue de l'Église (27 détecteurs de fumée, 6 déclencheurs manuels, 8 détecteurs de chaleur, 7 avertisseurs sonores, 1 relais et 1 panneau incendie) au coût de trois cent vingt-cinq dollars (325 \$) excluant les taxes.

2017-11-198

DÉPENSE POUR LA FÊTE DES BÉNÉVOLES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal entérine le paiement de mille huit cent soixante-seize dollars et soixante-seize sous (1876,76 \$), taxes incluses, à l'épicerie Charest pour le repas de la fête des bénévoles 2017.

2017-11-199

PARTICIPATION AU SOUPER DE NOËL AU COEUR DU KAMOURASKA

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte de défrayer le coût du souper pour deux personnes afin de participer à l'événement *Noël au Cœur du Kamouraska*. Le souper se tiendra le samedi 25 novembre 2017 à 18 h 30 au Complexe municipal de Saint-Denis, au coût de quarante dollars (40,00 \$) le couvert.

2017-11-200

AUTORISATION À SUIVRE UNE FORMATION SUR LES IMPACTS DE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 122

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à suivre une formation de deux jours donnée par l'ADMQ «Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier» qui aura lieu à Rivière-du-Loup les 17 et 18 janvier 2018. Le coût est de cinq cent vingt-deux dollars (522,00\$) excluant les taxes. Les frais de déplacement seront également remboursés.

2017-11-201

ADHÉSION ANNUELLE À LA COMBEQ POUR L'ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte le renouvellement de l'adhésion à la *Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec* (COMBEQ) pour l'inspecteur municipal pour l'année 2018, au coût de trois cent soixante-quinze dollars (375,00 \$), excluant les taxes.

2017-11-202

FEUILLET PAROISSIAL ET LOCATION DU TERRAIN DE LA FABRIQUE POUR L'ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte de renouveler sa commandite dans le feuillet paroissial de la Fabrique de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour

l'année 2018 au coût de cent vingt-cinq dollars (125,00 \$) et de verser le montant de mille soixante et un dollars et vingt-et-un sous (1 061,21 \$) pour la location du terrain. Ce montant sera majoré de 2% par année.

2017-11-203

DEMANDES DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Steeve Santerre
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants:

Bibliothèque de Sainte-Hélène (Une naissance, un livre) : 19 bons d'achat de 25 \$ pour un total de 475 \$

Fête des bénévoles : 6 bons d'achat pour 150 \$

Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima (souper Club Lions) : 50 \$

École secondaire Chanoine-Beaudet (Grand Défi Pierre Lavoie) : 50 \$

École secondaire Chanoine-Beaudet (Gala des mérites 2017-2018) : 75 \$

École de musique Destroismaisons : 20 \$

Arc-en-ciel du cœur du Kamouraska : 50 \$

École secondaire Chanoine-Beaudet (Les Voisins du Kamouraska) : 60 \$

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2017-11-204

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à la majorité des conseillers présents (Madame Marie-Ève Blache-Gagné s'abstient de voter);

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

| | |
|--|---------------------|
| - Liste des incompressibles : | 10 106,22 \$ |
| - Liste des comptes à payer : | 70 021,91 \$ |
| - Salaires et allocations de dépenses d'octobre 2017 : | <u>24 124,69 \$</u> |
| TOTAL : | 104 252,82 \$ |

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois d'octobre 2017.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-11-205

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 44.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire